

Rencontre avec les cadres de la direction de l'enfance et de la famille du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Mercredi 24 juin 2009

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

23 VI 09

Mesdames, Messieurs,

Permettez moi de vous dire tout le plaisir qui est le mien de conclure les travaux de cette matinée et d'avoir ainsi l'occasion de m'adresser à l'ensemble des cadres de la direction de l'enfance et de la famille, ou tout du moins à ceux qui ont pu répondre présent aujourd'hui. J'en suis d'autant plus heureux qu'un contretemps de dernière minute ne m'avait pas permis de le faire, comme je l'avais souhaité, lors de votre précédente demi-journée de travail, en avril dernier.

Je veux en premier lieu rappeler ici que le bon déroulement des missions de la direction constitue une préoccupation majeure de l'exécutif départemental. Vous le savez, il y a un peu plus d'un an, Claude Bartolone était élu président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Dès son discours d'investiture, il indiquait son intention de faire des politiques départementales à destination de l'enfance et de la famille -dont il m'a confié la responsabilité- la grande priorité de notre mandature, fixant des objectifs ambitieux qui concernaient l'ensemble des secteurs d'activité de votre direction.

Vous avez été, dans ce cadre, les principaux artisans des chantiers parmi les plus importants que la collectivité départementale a engagés, au cours de l'année écoulée. Je veux ici vous dire toute ma reconnaissance, tant je sais combien cela vous a demandé d'efforts et d'énergie, dans un contexte global de montée en charge de l'ensemble de vos activités. Merci donc de me permettre d'être le porteur du premier bilan auquel nous pouvons aujourd'hui prétendre. Merci pour la qualité du travail que vous vous êtes employés à conduire tout au long de cette année. Merci pour votre engagement et votre investissement. Merci pour l'efficacité et la rapidité dont vous avez su faire preuve afin de mettre en place les orientations nouvelles de la majorité départementale, dans les délais particulièrement contraints que je vous demandais.

Je pense en premier lieu au plan de relance des modes d'accueil de la petite enfance, bâti en seulement deux mois et adopté à l'unanimité de l'Assemblée départementale le 5 juin 2008.

L'exécutif départemental a souhaité prendre un engagement fort en faveur des Séquanodionysiens dans ce domaine, pour mieux répondre à l'enjeu tout à la fois éducatif et social que constitue l'accès à un mode d'accueil pour les familles. La volonté politique était là. Des moyens financiers conséquents -de l'ordre de 10 millions d'euros supplémentaires annuels- ont été dégagés, malgré la situation budgétaire très contrainte que tout le monde connaît ici. Mais si les objectifs fixés par les élus ont pu très rapidement connaître leurs premières concrétisations, c'est en grande partie grâce à l'engagement de l'ensemble des cadres et des agents de la DEF, plus particulièrement des personnels du service des crèches et du service de protection maternelle et infantile.

Le premier bilan d'étape de ce plan de relance des modes d'accueil, que j'ai présenté à l'Assemblée départementale le 7 mai dernier, atteste du travail remarquable que vous avez accompli dans ce cadre.

- Conformément à nos engagements, les droits de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (Adaje Seine-Saint-Denis) ont été ouverts dès le mois de septembre 2008 et les premiers versements sont intervenus à la mi-décembre. Cette nouvelle prestation bénéficie aujourd'hui à près de 5 800 familles, pour une dépense annuelle estimée à 5M€. Je mesure le travail logistique et technique que cette mise en place a nécessité.

- La revalorisation substantielle du concours du Conseil général au financement des établissements d'accueil collectif a permis l'aboutissement de nombreux projets. 398 nouvelles places ont pu être créées en 2008. 5 projets de micro-crèches sont actuellement dans les tuyaux, dont deux devraient voir prochainement le jour à Aulnay-sous-Bois. Un coup d'accélérateur sera en outre donné en 2009 avec l'objectif de contribuer à la création de 980 places d'accueil de plus. Je sais tout le travail d'instruction que représentent tous ces nouveaux projets.

- 12 crèches départementales supplémentaires fonctionnent en multi-accueil depuis la rentrée de septembre 2008, portant à 17 le nombre d'établissements relevant de la responsabilité du Conseil général qui proposent cette offre. J'ai conscience que cela n'allait pas de soi et je sais les efforts qui ont été consentis par les agents et les cadres des crèches pour la mise en place de ce nouveau mode d'organisation. Il était cependant indispensable que nous nous rapprochions rapidement du droit commun, que nous sécurisions le financement de la Caisse d'allocations familiales qui était menacé. J'ajoute que le nouveau mode d'organisation a d'ores et déjà permis de répondre aux besoins d'accueil de 120 familles supplémentaires, soit tout de même l'équivalent de deux établissements de plus. Je me réjouis que le travail de préparation conduit tout au long de cette année, permette d'étendre le multi accueil à 21 nouvelles crèches départementales à la prochaine rentrée de septembre 2009 et je souhaite que nous poursuivions ce mouvement dans les mois qui viennent, en préparation de la rentrée de septembre 2010.

- S'agissant du renforcement de l'accompagnement des communes, j'ai pu à ce jour rencontrer personnellement une quinzaine de maires et leurs équipes afin de leur proposer la signature d'une convention petite enfance. Tous en ont accepté le principe. La première convention a été signée en mars dernier avec la ville d'Aulnay-sous-Bois. 4 autres suivront d'ici la fin de l'été avec les communes de Pantin, d'Aubervilliers, de Bondy et de Saint-Denis.

Je pense donc pouvoir affirmer que l'ensemble des engagements pris en juin 2008 sont tenus à ce stade et qu'à l'échéance fixée, nous devrions atteindre l'objectif principal : avoir contribué à la création de 3500 places supplémentaires sur le territoire d'ici à 2011.

Quelques mots maintenant sur une autre mesure nouvelle, qui concerne cette fois-ci plus spécifiquement le service de l'aide sociale à l'enfance : le renforcement de l'intervention des associations de prévention spécialisée à l'intérieur et aux abords des collèges. 20 établissements ont été retenus pour l'expérimentation des dispositifs éducatifs que le Conseil général a souhaité mettre en place afin de créer les conditions d'un meilleur accompagnement des collégiens de Seine-Saint-Denis. Il nous aura fallu près d'un an -le temps des compromis et des levées de réticences exprimées ici ou là- pour faire murir ce projet. Je veux souligner l'investissement du service et du bureau de la prévention, qui ont mobilisé tout leur talent pour que ce dispositif chemine dans les meilleures conditions possibles. Je pense qu'une signature officielle de la convention cadre interviendra dès la rentrée entre le président du Conseil général et l'Inspecteur d'académie. Il nous faut désormais accélérer le rythme de mise en œuvre concrète de ce nouveau dispositif.

La vie de votre direction a aussi été rythmée, au cours de l'année qui vient de s'écouler, par le lancement d'autres chantiers qui visent aussi à contribuer à l'amélioration de nos politiques départementales à destination de l'enfance et de la famille.

Je pense bien sûr tout particulièrement aux travaux d'élaboration du prochain schéma départemental de protection de l'enfance, qui ont débuté en mars dernier par une première réunion de présentation de la démarche à l'ensemble des professionnels concernés. Les groupes de travail constitués pour l'occasion, auxquels beaucoup d'entre vous participent, se réuniront jusqu'au mois de juillet. Le document définitif devrait quant à lui être soumis au vote de l'Assemblée départementale d'ici la fin de l'année 2009 ou au début 2010. J'ai personnellement souhaité que cet outil soit construit dans des délais relativement brefs. Je sais et je vous prie de m'en excuser, que cette exigence n'a pas été sans impacter votre charge de travail. Mais considérant les difficultés et les enjeux auxquels vous étiez confrontés, il me semblait impossible de tarder à construire des réponses et par la même de retarder leur mise en œuvre. J'ai considéré indispensable d'aboutir rapidement à un document d'orientations très opérationnel, définissant clairement les priorités sur lesquelles nous devons travailler. Je forme le vœu que ce schéma -qui s'appuie, je pense, sur des valeurs partagées- constitue un cadre de référence utile pour les professionnels œuvrant dans ce domaine et permette d'améliorer les pratiques de travail en commun, entre les services du Conseil général, mais aussi avec nos partenaires extérieurs.

J'ai en effet pleinement conscience, tout comme le président du Conseil général, du contexte particulièrement difficile dans lequel vous êtes amenés à exercer les missions qui vous incombent.

Notre territoire n'échappe tout d'abord pas au mouvement global de précarisation d'une partie importante de sa population. Il le subit au contraire de plein fouet et cette situation va malheureusement continuer de s'aggraver sous les effets de la crise économique et financière qui touche durement nos concitoyens. Ce climat de tension, vous y êtes confrontés au quotidien, au niveau central bien sûr, mais aussi et surtout au sein des antennes locales, qu'il s'agisse des centres de PMI - devenus de véritables services de santé primaire pour de nombreux Séquanos-dyonisiens - ou des circonscriptions ASE, dont les équipes accueillent de plus en plus d'enfants et de familles en très grande difficulté, avec tous les problèmes que cela peut poser.

Les professionnels de l'enfance et de la famille pâtissent dans le même temps, tout comme l'institution départementale dans son ensemble, des conséquences pratiques de certaines décisions prises par l'actuel gouvernement.

Je pense en particulier à la problématique de la prise en charge et de l'accueil des mineurs isolés étrangers, dont le nombre n'a cessé de croître au cours de ces dernières années. Je sais que cette question se situe au cœur des préoccupations des agents de l'ASE, tant elle a pris une place importante dans leur activité, tant elle transforme les conditions d'exercice de leur métier. L'Etat a manifestement décidé de ne pas assumer cette responsabilité, laissant les Conseils généraux -qui disposent d'une compétence de droit commun en matière d'accueil et de protection des mineurs isolés en danger- s'en débrouiller. Je vous le dis clairement : même si nous sommes tenus d'appliquer la loi, nous ne nous en accommodons pas ! Le président du Conseil général n'a eu de cesse, depuis sa prise de fonction, d'appeler l'attention du gouvernement sur ce point. Nous travaillons en lien avec d'autres Conseils généraux tout aussi touchés que nous par ce problème, afin de peser sur de décisions nationales que nous appelons de nos vœux. Et ce n'est pas parce que nous n'avons pas réussi à nous faire entendre à ce jour que nous allons renoncer. Ce problème, nous ne le réglerons pas au sein du seul Conseil général de la Seine-Saint-Denis et malgré tous les efforts que nous entendons faire en direction des personnels concernés. Nous y reviendrons avec Claude Bartolone dès ce vendredi, en échangeant avec les organisations syndicales de

l'ASE, qui ont déjà beaucoup travaillé sur ces questions avec Etienne Champion, Françoise Simon et Marie Colou.

Dans un autre domaine, que dire aussi des intentions gouvernementales en matière de dérégulation des conditions d'accueil de la petite enfance ? Je ne développerai pas aujourd'hui pour ne pas être trop long. Mais je rappelle ici que c'est pour ne pas verser sur cette pente que j'ai proposé que le Conseil général ne s'engage pas dans le financement des projets de jardins d'enfants.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces derniers mois, l'exécutif départemental à veillé -en lien avec la direction générale- à maintenir les meilleures conditions possibles pour le bon déroulement des activités de la DEF.

Cela s'est notamment traduit par l'augmentation de l'ordre de 6% du budget alloué à la direction au titre de l'année 2009. Le contexte budgétaire et financier extrêmement préoccupant dans lequel se trouve notre collectivité ne faisait pas de cette augmentation une évidence, mais presque une exception dans le budget départemental. Il s'agit là d'un véritable choix politique.

Des réponses doivent également apportées rapidement aux difficultés récurrentes de recrutement rencontrées pour certaines catégories de professionnels. Un travail d'ampleur a d'ores et déjà été conduit par la direction pour favoriser le développement des dispositifs de formation envers les jeunes qui se destinent aux métiers de la petite enfance. Je vous informe également que je travaille à l'organisation pour 2010 d'une table ronde pour traiter du problème de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Cette rencontre qui associera l'ensemble des institutions concernées, avec des pistes sur les moyens de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire.

Vous redisant ma reconnaissance pour la qualité du travail qui vous avez mené au cours de ces derniers mois, je ne saurai terminer sans rappeler que 2008 a vu aussi la prise de fonction de votre nouvelle directrice et, par voie de conséquence, l'arrivée d'une nouvelle directrice adjointe. Elles sont en première ligne, en particulier chaque lundi matin, pour subir mes impatiences et se faire l'interprète des vôtres. Je veux leur dire, ainsi qu'à Etienne Champion, toute ma confiance et je vous assure qu'ils ne manquent jamais de mettre en valeur votre travail et de faire remonter toutes les informations qui me sont nécessaires pour apprécier au mieux la complexité des questions dont vous avez la charge au quotidien.

Je souhaite que chacun trouve l'occasion, au cours de cet été, de se ressourcer, pour puiser la force de poursuivre au cours du 2^e semestre, notre difficile mais belle mission.